

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2010

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Milliex, A Newell, A. Papin, JP Frénod, R. Dalphin, Y. Patroix, C Guiboud-Ribaud, B. Martin. J. Liebe

**BUDGET**

Le CM vote :

- **Les COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**  
(version définitive après clôture des comptes en janvier 2010)

**BUDGET GENERAL 2009**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses 2009	202 334,27 €
Recettes 2009	329 838,28 €
Résultat de l'exercice 2009	127 504,01 €
Report 2008	42 378,42 €
Résultat à reporter pour 2010	169 882,43 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépense 2009	112 045,17 €
Recettes 2009	239 423,53 €
Résultat +	127 378,36 €

**Détail des dépenses d'investissements 2009 TTC** : Piste forestière parcelle M (12769 €), Achats de terrains et matériel (6252 €), Aménagements fonciers (14 325 €), Voirie (42 989 €), Matériel école (835 €), Cimetière (27 030 €), Bâtiment mairie (2035 €), capital des emprunts (4991 €).

**BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT 2009**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses 2009	28 570,13 €
Recettes 2009	48 914,87 €
Résultat de l'exercice 2009	20 344,74 €
Report 2008	0
Résultat à reporter pour 2010	20 344,74 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépense 2009	241 196,07 €
Recettes 2009	282 260,74 €
Résultat +	41 064,67 €

**Détail des dépenses d'investissements 2009 TTC** : Travaux sur réseau d'eau (17 566 €), Travaux d'assainissement (136191 €), remboursement prêt relais TVA (80 969 €), Amortissements (6470 €).

➤ **Les COMPTES DE GESTION 2009** (comptabilité du trésorier) qui sont conformes aux C.A

➤ **Les BUDGETS PRIMITIFS de 2010**

#### **BUDGET GENERAL 2010**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses / Recettes 2010	465 847 €

  

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses / Recettes 2010	314 265 €

#### **Taux des impôts locaux**

Le C.M. décide de poursuivre l'objectif de rapprocher les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du Foncier bâti de la Motte au niveau de la moyenne pratiquée dans les communes des Bauges.  
Le produit de la Taxe professionnelle – supprimée en 2010 – est pour cette année compensée par un fonds national.

#### **Evolution des taux 2009 /2010**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Taxe d'habitation	6.8 %	7 %
Foncier bâti	9.5 %	9.8 %
Foncier non bâti	47 %	47 %

#### **Autofinancement dégagé**

**L'excédent du budget de fonctionnement permet d'apporter de l'autofinancement pour les investissements :** 53 625 € sont transférés au Budget Eau/Assainissement pour la station d'épuration, et 195 312 € pour les investissements prévus au budget général : Acquisition des terrains nécessaires à l'extension de l'école et 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (266 500 €), acquisition d'un godet saleur (8150 €), Informatique (10 500 €), voirie (10 000 €), aménagements fonciers (4500 €)

#### **BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses / Recettes 2010	133 736 €

  

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépense / Recettes 2010	278 364 €

Il est créé un nouveau budget pour l'opération « **LOTISSEMENT DE LA FIN DEVANT** »

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2010	80 600 €
Recettes 2010	171 500 €
Excédent	90 900 €

## **URBANISME**

### **Modification simplifiée du P.L.U.**

Le C.M. décide de poursuivre la procédure de modification simplifiée du PLU.

Le texte d'exposé des motifs, ainsi que la description et justification des modifications envisagées seront mis à disposition du public (qui pourra faire des observations) du 22 avril au 25 mai, aux heures d'ouverture de la mairie.

### **Lotissement de la « Fin Devant »**

Le CM. délibère pour :

- Lancer l'appel d'offre des travaux
- Autoriser Mme le maire à procéder à la vente des parcelles aux prix fixés
- Désigner Me Julliard, notaire à Cusy pour effectuer les actes de vente

## **ECOLE**

### **Rentrée 2010 / 2011**

L'Education Nationale a confirmé la fermeture d'une classe dans le R.P.I. La Motte / Le Châtelard, pour effectifs insuffisants. C'est la 5<sup>ème</sup> classe ouverte il y a quelques années au Châtelard qui est concernée.

### **Enquêtes D.U.P. et parcellaire pour le projet de restructuration / extension du bâtiment**

Mme le Maire donne au C.M. lecture des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur suite aux enquêtes publiques de Déclaration d'utilité Publique et enquête parcellaire :

*L'avis est « très favorable », toutefois assorti d'une condition expresse : « La commune devra modifier son projet en réduisant les emprises sur la parcelle 519 (propriété Jacob) ... suppression de 5 places de stationnement sur la plateforme supérieure... »*

Le C.M. doit donner un avis sur cette réserve. Après en avoir délibéré, le C.M. accepte de modifier l'emprise du projet en réduisant la taille du parking supérieur. Le plan d'emprise du projet sera modifié en conséquence. Cet avis sera transmis à la Préfecture pour suite à donner à la procédure.

### **Planning du projet**

Des contacts ont été pris avec la municipalité du Châtelard pour étudier les possibilités de relogement des 2 classes de la Motte pendant la durée des travaux.

## **PRESBYTERE**

Mme le maire rappelle l'éventualité de mettre en vente le bâtiment du presbytère, qui a déjà été évoquée. Ce bâtiment est en mauvais état et nécessiterait d'importants travaux de rénovation. Il ne peut pas continuer à fonctionner (locations) en l'état. Des discussions ont lieu avec les locataires du 1<sup>er</sup> étage pour un relogement, ou une acquisition éventuels.

Le C.M. prend la décision de mettre en vente le bâtiment du Presbytère, afin de vérifier sa position et sa valeur sur le marché.

## **TRAVAUX PREVUS**

**Station d'épuration** : démarrage du chantier le 3 Mai (Entreprise Aillon TP)

**Renaturation du lit du Chéran** (travaux SMIAC) : démarrage du chantier mi-avril

## **POINTS DIVERS**

P.N.R. : Le C.M. délibère favorablement à la réintroduction de la Commune de Duingt dans le Parc.

La Motte-en-Bauges, le 9 avril 2010

Le maire,